

AVANTAGES.

Tous ceux qui s'abonnent au *Messenger de Sainte-Anne* ont part à deux messes par semaine, qui sont dites à 11 heures. Il se dit, de plus, une messe par mois pour tous les abonnés ont l'intention de recommander. Pour ces avantages, il faut avoir payé l'abonnement d'avance.

AVIS

HORAIRE DES OFFICES DU SANCTUAIRE DE POINTE-AU-PÈRE.

Dimanche et fêtes d'obligation : Grand'messe
hiver 9½ hrs.

Vêpres et vénération de la relique de sainte Anne.

Jours ouvriers : — Dernière messe : en été
8 hrs.

Récitation des prières à sainte Anne, avec recommandation
chaque jour, le matin après la dernière messe. (40 jours
grâce).

TARIF.

Offrande de cierges pour être brûlés devant la relique de
sainte Anne : 10 centins par cierge.

Lampes allumées devant la relique de sainte Anne : 50 centins
pour une neuvaine : \$1.50 pour un mois ; \$15.00 pour une année.
Cette lampe est à l'huile d'olive.

Honoraires des messes : Grand'messe \$3.00. Messes-basses,
50 cts. Acquittées dans le sanctuaire autant que faire se peut.

OBSERVATIONS.

Le sanctuaire est ouvert aux pèlerins tous les jours, depuis
l'*Angelus* du matin jusqu'à l'*Angelus* du soir ; et on peut vénérer
la relique de sainte Anne en tout temps pourvu qu'on en fasse
la demande au chapelain.

Les recommandations envoyées par la poste ou autrement sont
faites suivant le désir exprimé.

On est invité instamment à signaler par écrit les grâces obtenues
par l'intercession de sainte Anne.